



Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Conseil communautaire 7 mai 2026

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

Conseil communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le point relatif à la participation aux charges de fonctionnement de l'OGEC est reporté à un prochain conseil.

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseils communautaires des 5 mars et 9 avril 2026 - Approbation des procès-verbaux

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les procès-verbaux des conseils communautaires des 5 mars et 9 avril 2026.

Les réunions communautaires

- **Réunion de pôle chaque mardi en 15** (Président + VP + services communautaires)
- **Réunion VP toutes les semaines de 14h – 17h** pour la préparation des séances du conseil/bureau, présentation des projets et revue des marchés publics
- **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Les réunions communautaires

- Bureau communautaire : salle de la Béronne / 18h
 - Sujets politiques
 - Décisions liées aux délégations
- Conférence des Maires : lieu itinérant /18h
 - Pédagogie / culture générale
 - Sujets en amont des décisions

Les réunions communautaires

- Conseil communautaire : salle de la Boutonnaise –
salle des fêtes de Lezay - 18h30
 - Décisions politiques non déléguables
 - Envoi de documents complets
 - Questions écrites

Les ateliers de Mellois en Poitou

- Séance d'une à deux heures pour évoquer une action ou un service public du territoire.
- Ouverte aux élus communautaires et municipaux
- Prévue à partir de 18h en semaine – Calendrier à venir
- Quelques exemples :

1- Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

2- Le plan de prévention des déchets

3- Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Pouvoirs et suppléance : Les règles

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

En cas d'absence à une séance :

- ➡ Un conseiller communautaire peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller
- ➡ Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Communes de moins de 1 000 habitants

Absence du titulaire : le suppléant siège automatiquement

✓ Il s'agit d'une suppléance (pas d'un pouvoir)

✗ Aucun pouvoir n'est nécessaire

 ✗ +  ✗ **Si titulaire et suppléant absents :** Le titulaire peut donner pouvoir à un autre conseiller

Donner pouvoir : comment faire ?

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



1 Anticiper

Via le mail de convocation

👉 Cliquer sur le lien :
[confirmer ma présence](#)

👉 Indiquer "donne
pouvoir"

👉 Nommer le mandataire

2 Formaliser

👉 Compléter le
formulaire joint à la
convocation

👉 Signer

3 Informer

👉 Prévenir le
mandataire

4 Transmettre

👉 Envoyer à :

assemblees@melloisenpoitou.fr

Si possible merci de ne pas attendre le jour de la séance

Lien avec les communes

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



- ☐ Rencontre des conseils municipaux
- ☐ Présentation du rapport d'activités par le Président ou le vice-président

3. Installation d'un conseiller communautaire de la commune de Celles-sur-Belle

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Considérant la démission de Monsieur Jean-Gabriel GUERTIN, de son mandat de conseiller municipal,

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation du nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Celles-sur-Belle, Monsieur Rudy SUIRE, en qualité de titulaire.

4. Délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Après avis
de la CAO
ou de RDM

Gestion de la commande

	Bureau	Président
Marchés de services et de fournitures		Quel que soit le montant
Marchés de travaux	Supérieurs à 500 000€	Inférieurs à 500 000 €
Avenants aux marchés (y compris pour les marchés de travaux)		Quel que soit le montant
Marchés de fournitures et de services attribués par une centrale d'achat		Quel que soit le montant
Marchés de travaux attribués par une centrale d'achat	Supérieurs à 500 000 €	Inférieurs à 500 000 €
Groupements de commandes		

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Gestion domaniale

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

	Conseil	Bureau	President
Cession d'immeuble	Le prix ou la valeur du bien concerné est inférieur à l'évaluation donnée par la Direction de l'immobilier de l'État	Le prix ou la valeur du bien concerné est conforme ou supérieur à l'évaluation donnée par la Direction de l'immobilier de l'État	
Acquisition immobilière			inférieure à 50 000 €
Echange de terrains			
Promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, prêt à usage (commodat), du domaine public ou du domaine privé et leurs avenants			

Gestion domaniale

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

S²LO

Bureau

Constitution de servitudes et la détermination des indemnités afférentes		
Cession de biens mobiliers		Inférieure ou égale 15 000 €
Conclusion ou renouvellement De toute convention de superposition d'affectation du domaine public		

	Conseil	Bureau	
Garanties d'emprunts			
Attribution de subventions aux associations	- Au-delà de 23 000€ par association et par an - Dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030	Dans la limite de 23 000 € par association et par an	
Fixation des tarifs des services publics communautaires	SPIC Taxes	Tous à l'exception du tarif SPIC et des taxes	
Remise gracieuse	Supérieure à 30 000 €	De 10 001 € à 30 000 €	Inférieure ou égale à 10 000 €
Admission en non-valeur			
Les réalisations de ligne de trésorerie	Au-delà de 2 millions d'euros		Jusqu'à 2 millions d'euros

Gestion financière et comptable

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Président S²LO

Conseil

Bureau

La réalisation des emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année n

Après avis de la com. finances

La réalisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (sauf chapitre 012) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Acceptations de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Créations, modifications suppressions des régies comptables et fixation du montant de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur

Sollicitation de subventions de fonctionnement et d'investissement



Gestion juridique et contentieuse		
	Bureau	
Protocoles transactionnels en vue du règlement de litiges		
Adhésion de Mellois en Poitou à un organisme associatif	Première adhésion	Renouvellement de l'adhésion et règlement des cotisations
Conventions de mandat pour les travaux (dont les conventions de co-maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'ouvrage déléguée)		
Détermination des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts		
- Intenter au nom de Mellois en Poitou les actions en justice - Défendre Mellois en Poitou dans les actions intentées contre elle - Intervenir dans les instances en cours		
Indemnités de sinistre et règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires		

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



	Conseil	Bureau	
Créations, modifications et suppressions de postes	Pour les emplois permanents et les postes d'agents non titulaires recrutés pour une durée supérieure à 6 mois	Pour les emplois non permanents et les postes d'agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à 6 mois	
Régime indemnitaire (RIFSEEP)			
Adoption et modifications du règlement intérieur			
Mises à disposition d'agents communautaires		D'une durée supérieure à 3 ans	D'une durée inférieure ou égale à 3 ans

Gestion des ressources humaines

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



	Bureau	Président
Mise à disposition d'agents auprès de la communauté de communes	D'une durée supérieure à 3 ans	D'une durée inférieure ou égale à 3 ans
Détermination des indemnités de rupture conventionnelle		
Reprise du compte épargne temps des nouveaux agents		

Autres décisions de gestion

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Président

	Conseil	Bureau	Président
Mise à disposition et fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de Mellois en Poitou			
Etablissement et adoption des règlements intérieurs de Fonctionnement des services publics intercommunaux non délégués			
Conventions et avenants n'impliquant aucune participation financière (ex : avenant de prorogation)			
Demandes d'autorisations du droit des sols et leurs modificatifs pour les ouvrages dont Mellois en Poitou est Maître d'ouvrage			

Autres décisions de gestion

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



	Conseil	Bureau	Président
Mise à disposition de matériel et d'équipements communautaires auprès de tiers			
Mise à disposition des équipements communaux auprès de Mellois en Poitou			
Conventions relatives à la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants fréquentant une école communautaire et dont la commune n'est pas en capacité d'accueillir l'enfant			
Convention de prêt dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire			
Reprise de matériaux par les éco-organismes			
Autorisation des mandats spéciaux aux élus et remboursement des frais afférents			

Outils de mutualisation

	Conseil	Bureau	Président
Outils de mutualisation avec les communes membres et le CIAS, et leurs avenants		Tous les outils sauf la mise à disposition de personnels communautaires	Mise à disposition de personnels communautaires
Outils de mutualisation avec les autres collectivités territoriales et leurs avenants	Délégation de compétence	- Entente - Service unifié	Mise à disposition de personnels communautaires

4. Délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les délégations de compétences au bureau communautaire et au président telles que présentées ci-dessus ;
- **DIRE** qu'en cas d'empêchement du président, les attributions faisant l'objet de la présente délibération pourront être confiées aux cinq premiers vice-présidents, dans l'ordre du tableau ;
- **AUTORISER** le président à subdéléguer, par arrêté, l'exercice des compétences qui lui sont déléguées par la présente délibération, aux vice-présidents titulaires d'une délégation de fonction dans les matières les concernant, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

5. Fixation des indemnités des élus intercommunaux

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

L'enveloppe indemnitaire globale est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de 14 vice-présidents, soit **17 006,02 €**

Fonction	% du taux maximum	Montant brut mensuel à titre indicatif
Le Président	67,50 %	2774,60 €
Les 14 Vice-président(e)s	24,73 %	1016,53 €

5. Fixation des indemnités des élus intercommunaux

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER**, conformément au tableau ci-dessus, le taux des indemnités de fonctions à verser aux président et vice-présidents de la communauté de communes Mellois en Poitou, lesquels prennent effet à compter de la date d'entrée en fonction des élus concernés.

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par la délibération du
9 avril 2026

Membres titulaires

- Jérôme PELTIER
- Nadia BOUYER
- François BRENET
- Christian ÉMERIT
- Étienne FOUCHÉ

Membres suppléants

- Éric BERNARD
- Chantal BRILLAUD
- David COYAU
- Patrice FOUCHÉ
- Gilles PICHON

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER les membres de la Commission d'Appel d'Offre les personnes figurants sur la liste précitée.**

7. Election des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par la délibération du 9 avril 2026

La liste des membres élus au conseil d'administration du CIAS est la suivante :

Olivier GAYET

Géralde BETTELI

Christelle BIET

David COYAU

Aurélie LÉON-HENRI

Pierrick MARQUET

Liliane PAGENEAU

Odile THELLIER

7. Election des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **PROCEDER** à l'élection des ses représentants au sein du conseil d'administration du CIAS,
- **PROCLAMER** élus au conseil d'administration du CIAS les personnes mentionnées dans la liste précitée.
- **PRENDRE ACTE** que les membres non élus du conseil d'administration seront nommés par arrêté du président, conformément aux dispositions applicables.

8. Election des membres de l'EPIC Tourisme

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



La gouvernance de l'EPIC Tourisme est assurée par un comité de direction composé :

- **D'un collège des représentants de la collectivité** comprenant 9 membres titulaires et 9 membres suppléants;
- **D'un collège des représentants des catégories socioprofessionnelles** comprenant 6 membres titulaires et 6 membres suppléants ;

☐ Il est proposé de désigner, à l'unanimité, sans procéder au vote par bulletin secret, au comité de direction de l'EPIC Tourisme les membres suivants :

8. Election des membres de l'EPIC Tourisme

Collège des représentants de la collectivité

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Titulaires

- Lucie BEURET
- Mathieu HERISSE
- Patrick MORIN
- Murielle HEURTEBISE-DANIAUD
- Chantal BRILLAUD
- Marlène SPATICO
- Gwendoline GARNIER
- Vincent PALLUAU
- Ryan LEQUIEN

Suppléants

Patrick CHARPENTIER
Claude STOFFEL
Jacqueline QUINTARD-MELOUKI
Sylviane POINAS
Cyril BALLAND
Catherine CHAILLER
Marylène PICARD
Sophie RASSET
Patrice BAUDRY

8. Election des membres de l'EPIC Tourisme

Collège des représentants des catégories socioprofessionnelles

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- Catégorie « Hôtellerie, hôtellerie de plain air, restauration »

Titulaire : Éric CAILLON - Suppléant : Frédéric BRIAND

- Catégorie « Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hébergements collectifs »

Titulaires : Véronique VILLENEUVE et Simon MULLER

Suppléants : Sylvie VRIGNAULT et Annick PINEAU

- Catégorie « Sites de visite et de loisir »

Titulaires : Jean-Philippe MARNAIS et Evelyne ROBIN

Suppléants : Alex ALLETRU et Léopold GUIOCHON

- Catégorie « Festivals et évènementiels »

Titulaire : Cécile BENOIST - Suppléant : Frédéric BERTHONNEAU

8. Election des membres de l'EPIC Tourisme

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER** les membres du comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette désignation.

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- ❑ Il convient de désigner les représentants de Mellois en Poitou au sein des syndicats et des autres organismes extérieurs ;
- ❑ Différentes candidatures ont été déposées, sur la base de ces dernières une liste a été constituée pour pourvoir à chacune des représentations

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES SYNDICATS

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

S²LO

SMITED

Titulaires	Suppléants
Étienne FOUCHE	David GALIGAZON
Éric BERNARD	
Christian BAUMGARTEN	
Rudy SUIRE	François BRENET
Sylvie DENOEL-MAZOYER	
Éric RACINE	

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



SMO Deux-Sèvres

Titulaires	Suppléants
Vanessa LARGEAU	Fabrice MICHELET
Nicolas RAGOT	Nadia BOUYER
Vincent PALLUAU	Nicolas VALERY

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



SOLURIS

Titulaire	Suppléants
Vanessa LARGEAU	Fabrice MICHELET
	Nicolas RAGOT

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Syndicat des bassins Charente et Péruse

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Titulaires	Suppléants
Pierre-Loup CAMY	Xavier FOMBELLE
François GRASSWILL	Stéphanie PAIRAULT
Guillaume CLUSEAU	Fabien LE TUAL
Éric RIVIERE	Nicolas CHAVOUET

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

SIEDS

Assemblée générale	Assemblée générale + comité syndical	Commission mixte paritaire
Sandrine MATHIAS	Jérôme PELTIER	Fabrice MICHELET
Bernard VINCENT		
Mélodie GIRAUD	Gilles PICHON	

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

S²LO

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Compétence GEMA		Compétence PI	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Gilles PICHON	Alain DUCROCQ	Jacqueline QUINTARD- MELOUKI	Bernard BEZIA

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

EPTB Charente : Syndicat mixte pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

Titulaire	Suppléant
Pierre-Loup CAMY	Daniel BARRE

Titulaires	Suppléants
Sébastien MERCIER	Marc RAFFIER
Cyril BALLAND	Françoise GUIONNET
Emmanuel CAQUINEAU	Isabelle BAUDRY
Éric RACINE	André GEOFFROY
Jean-Luc PHILIPPE	Bernard VINCENT
Philippe BLAUD	Stéphanie VUE
Dominique MARTINET	Luc VICHIT
Christian BARREAU	François BRENET
Marie-Claire VEQUE	Claude PAILLAUD
Daniel CHOLLET	Damien GAURICHON

SMC - Syndicat mixte à la carte

Titulaires	Suppléants
Christian EMERIT	Nicole NEE
Patrick CHARPENTIER	Murielle HEURTEBISE-DANIAUD

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SYMBO

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Titulaires	Suppléants
Gilles PICHON	Gaëtan DELEZAY
Cyril BALLAND	
Pascal BRETONNIER	Rudy SUIRE
François MARTIN	
Yohan BAUDOUIN	Gwendoline GARNIER
Sophie GALLARD	
Bernard BOCHE	Julien GUÉRIN
Bruno LEROUX	
Daniel BARRE	Frédéric WATTEBLED
Didier DESMIER	

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre niortaise

Titulaire	Suppléant
Laurent AUDE	Aymeric PIZON

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SERTAD

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

S²LO

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Titulaires	Suppléants
Gilles PICHON	Ludovic MALECOT
Christian EMERIT	Bernard BEZIA
Laurent AUDE	Christophe JOFFRIT
Pascal BRETONNIER	Sophie RASSET
Julien GUERIN	Jean-Christophe MAGNAN
Sébastien SUIRE	Jacqueline QUINTARD-MELOUKI
Aymeric PIZON	Didier DESMIER
Nicole NEE	Marie-Madeleine MAUZE
Patrick DUPUIS	Emmanuel INGRAND
Jean-Claude DUCOURTIEUX	Bernard VEAU

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Titulaires

Arlette COURCHINOUX	François MARTIN	Esther BAUBEAU
Marylène PICARD	Philippe POUGNARD	Géralde BETTELI
Chantal OLIVIER	Jérôme PELTIER	Alain DUCROCQ
Éric RACINE	Jacky GARNIER	Daniel ROBIN
Vincent MÉTAIS	Christian BOUFFARD	David CROCHU
Patrick MARTIN	Bernard BOCHE	Frédéric WATTEBLED
Marc RAFFIER	Joël PERROTIN	Claude PAILLAUD
Éric BERNARD	François BRENET	Stéphane HAYE
Christian LÉPINE	Éric DESAIVRES	Christian GOUJEAU
Damien GOURICHON	Laurent GOICHON	Françoise CHASSIN

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Titulaires

Sylviane POINAS	Céline BARREAUD	Daniel BARRÉ
Christine MORIN	Philippe GUILLAUD	
Patrice PORCHERON	Gérard ALLAIN	
Pierre-Loup CAMY	Noémie GROLLEAU	
Xavier FOMBELLE	Julie BERGERON	
Jean-Luc MORIN	Marie-Odile BOURDIN	
Patrice HAMEL	Dominique FERMEN	Jean-Luc PHILIPPE
Pascal BRETONNIER	Anick GARANDEAU	
Dorick BARILLOT	David COYAU	
Hélène DE CHAVIGNY	Jean-Yves SANSALT	

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Suppléants

Claude NEAU	Bruno SAVIN	Marie-Claude BERTON
François DURGAND	Sylviane VINCENT	Jean-Etienne CORNUAU
Yann SALLIO	Amandine DANIAUD	Thibault DRAGON
Amadou KONATE	Vincent GILBERT	Lionel COIRIER
Thierry GIBAUD	Magali GRAS	Alexandra GLE
Jean-Luc AIRVAULT	Christian BARREAU	Marie-Claire VEQUE
Daniel CHOLLET	Jacques JOLLY	Yohen BAUDOIN
Jean-Noël TAFFORIN	Mathilde GARCONNET-SILLON	Stéphane DIONNET
Nicolas LEROT	Pierre BAZIER	Martine MICHAUD
Bruno VERDON	Fabrice CHAUVEAU	Bruno LEROUX

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Chantal FERRU	Didier DESMIER
Bernard VINATIER	Cyril BALLAND
Stéphanie PAIRAULT	Dany BLONDIO
Dany GUERIN	Bernard VINCENT
Nicolas RAGOT	Maryline GEOFFROY
Rudy SUIRE	Aurelie MOINEAUD
Pierrick MARQUET	Guillaume CLUSEAU
Thierry YOU	Fabien LE TUAL
Anthony BARATEAU	Claude STOFFEL
Sandrine LONGEVILLE	Aurelien DESBOIS
Marie-Emmanuelle SAINTIER	Mathieu HÉRISSE

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois

Olivier GAYET

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Agence Technique Départementale-ID 79

Titulaire	Suppléant
Didier FAURE	Jean-Marie BONNIN

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Charte assainissement non collectif des Deux-Sèvres

Gilles PICHON

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Groupe d'action locale (GAL)

Titulaires	Suppléants
Patrick MORIN	Patricia ROUXEL
Ryan LEQUIEN	Vanessa LARGEAU
Sylvie COUSIN	Rudy SUIRE
Marie-Emmanuelle SAINTIER	Mélodie GIRAUD
Chantal BRILLAUD	Patrice FOUCHE
Cyril BALLAND	Sylvain GRIFFAULT

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



UNITRI

Etienne FOUCHE

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et CDACi (cinématographique)

Titulaire	Remplaçants permanents
Fabrice MICHELET (Président – membre de droit)	Nicolas RAGOT Nadia BOUYER

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Commission de suivi de site : Société RHODIA OPERATIONS

Titulaire	Suppléant
Nicolas RAGOT	Sandrine MATHIAS

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) des Deux-Sèvres

Olivier GAYET

9. Représentation de la communauté de communes au sein des syndicats et autres organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Supplément (facultatif)

	Titulaires	Supplément (facultatif)
Carrières de Loubeau	Sylvie DENOEL-MAZOYER	Ryan LEQUIEN
Chaumes d'Avon	Murielle HEURTEBISE-DANIAUD	Nicole NEE
Massif forestier de Chizé-Aulnay	Daniel BARRE	Patrice HUCTEAU
Plaine de la Mothe-St-Héray - Lezay	Jacqueline QUINTARD-MELOUKI	Bertrand VINATIER-ROCHE
Plaine de Niort Sud-Est	Karlheinz MÜLBERGER	Patricia ROUXEL
Vallée de la Boutonne	Patrick MARTIN	Gregory MANN

	Titulaires	Suppléants
Collège de Brioux-sur-Boutonne	Marylène PICARD	Etienne CHESNEAU
Collège de Celles-sur-Belle	Vanessa LARGEAU	Patrice FOUCHE
Collège de Chef-Boutonne	Sébastien MERCIER	Cyril BALLAND
Collège de Lezay	Jacqueline QUINTARD-MELOUKI	Odile THELLIER
Collège de La Mothe-St-Héray	Murielle HEURTEBISE-DANIAUD	Lucie BEURET
Collège de Melle	Patrice BAUDRY	David COYAU
Collège de Sauzé-entre-Bois	Mathieu HERISSE	Marie-Emmanuelle SAINTIER
Lycée Joseph Desfontaines	Nicolas RAGOT	Daniel LONGEAU

9. Représentation de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** les nominations des représentants de Mellois en Poitou au sein des instances des syndicats comme présenté en annexe ;
- **VALIDER** les désignations des représentants de Mellois en Poitou au sein des organismes extérieurs comme présenté en annexe.

10. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Composition

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- ☐ Il est proposé de fixer la composition de la CLECT à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants.
- ☐ Chaque commune est invitée à délibérer sur la désignation de ses représentants **avant le 31 juillet 2026** et à transmettre sa délibération à l'adresse suivante : **assemblees@melloisenpoitou.fr**

10. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Composition

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER** la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Mellois en Poitou à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants.
- **INVITER** les communes membres à procéder à ces désignations par délibération avant le 31 juillet 2026.

11. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de commissaires membres

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



- ☐ Mellois en Poitou doit valider une liste de :
 - **20 commissaires titulaires**
 - **20 commissaires suppléants**

- ☐ Cette liste est adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera, sur la base de cette dernière, **les 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants** qui siégeront à la CIID

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Titulaires	
Marylène PICARD	Éric BERNARD
Nicole NEE	Guillaume RAGOT
Frédéric WATTEBLED	Anette MACHET
Murielle HEURTEBISE-DANIAUD	Dany PROUST
Alain DUCROCQ	David COYAU
Claude STOFFEL	Christian GOUJEAU
Karine GRIMALDI	Philippe CACLIN
Denis BONNISSEAU	Isabelle BOUCHEREAU
Jérôme PELTIER	Didier FAURE
Catherine DESFONTAINES	Jean-Marie BONIN

Suppléants		Envoyé en préfecture le 07/10/2026 Reçu en préfecture le 07/10/2026 Publié le 08/10/2026 ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE
François GRASSWILL	Dorick BARILLOT	
Nicolas RAGOT	Guillaume JULIEN	
Isabelle HEURTEBISE	Isabelle MACAUD	
Patrice FOUCHE	Philippe BLANCHET	
Patrick CHARPENTIER	Sébastien ASSAILLY	
Julien CHASSIN	Patrice HUCTEAU	
Bernard BARILLOT	Nicolas VALERY	
François DURGAND	Thierry YOU	
Jean-Pierre NIVELLE	Patricia ROUXEL	
Jean-Marie HAYE	Régis LEFEBVRE	

11. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de commissaires membres

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **PROPOSER** la liste ci-dessus au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.
- **AUTORISER** le président à transmettre cette liste au Directeur départemental des finances publiques.

12. Création et composition des commissions thématiques et comités de référents

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Il est proposé de créer les 4 commissions suivantes avec pour composition

Commission	Nombre de membres	Conseillers Communautaires	Conseillers Municipaux
Finances	18 membres	Oui	Non
Associations	18 membres	Oui (minimum 50%)	Oui (maximum 50%)
Solidarités	18 membres dont 8 au CIAS	Oui	Non
Economie et Agriculture	18 membres	Oui	Non

12. Création et composition des commissions thématiques et comités de référents

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Il est proposé de créer les 4 comités de référents suivants avec pour composition

Comité	Nombre de membres	Conseillers Communautaires	Conseillers Municipaux
Éducation	58	Oui	Oui
Urbanisme et Habitat	58	Oui	Oui
Prévention et Valorisation des déchets	58	Oui	Oui
Tourisme et Patrimoine	58	Oui	Oui

12. Création et composition des commissions thématiques et comités de référents

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **CRÉER quatre commissions thématiques et quatre comités de référents, dans les conditions exposées ci-dessus.**

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Intervention de Monsieur Etienne FOUCHE

13. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Désignation des membres de la Commission Consultative d'Évaluation et du Suivi (CCES)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Approuvé le 1^{er} juillet 2021 pour une durée 6 ans → 30/06/2027



Objet de la Commission Consultative d'Évaluation et du Suivi

- Participer à l'élaboration du PLPDMA,
- Se prononcer sur l'état d'avancement des projets,
- Contribuer au programme d'actions annuels.



Contexte

- Début de l'élaboration du nouveau PLPDMA
- Renouvellement des conseillers communautaires

13. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Suivi

Désignation des membres de la Commission Consultative d'Évaluation (CCES)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Proposition composition CCEES

1- Collège « Collectivité territoriale compétente »

- Le président de la communauté de communes et le vice-président à la politique des déchets membres de droit,
- 5 représentants à désigner dans le conseil communautaire.

2 - Collège « Institutionnels »

- Avec 4 représentants d'acteurs institutionnels

3 - Collège « Associatifs »

- Avec 7 représentants d'associations

4- Collège « Autres collectivités »

- Avec 2 représentants d'autres collectivités

13. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Désignation des membres de la Commission Consultative d'Évaluation

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Proposition de membres

Le Président et le Vice-président « Prévention et Gestion des Déchets » sont membres de droit

Éric BERNARD

Christian BAUMGARTEN

Rudy SUIRE

Sylvie DENOËL-MAZOYER

Cyril BALLAND

13. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDDMA) Désignation des membres de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la composition de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) telle que définie ci-dessus ;
- **DÉSIGNER** pour siéger au sein de la CCES, aux côtés du président de la communauté de communes et du vice-président délégué à la politique des déchets, membres de droit, les conseillers communautaires ci-dessus.

14. Ancienne déchèterie de Chey - Déclassement du domaine public



Contexte

Centre de valorisation de Chey, parcelles ZS n°35, 36, 37, 38, Les Gruettes

Superficie : 12 970m²

Propriétaire : Communauté de Communes

Site fermé et non affecté à l'usage du public



Projet

Objectif de cession de la parcelle à la commune de Chey à l'€ symbolique pour permettre :

- Réaffectation du site à la commune
- Valorisation locale du site



Proposition

Déclassement du domaine public des parcelles ZS n°35, 36, 37, 38

Incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la Communauté de Communes

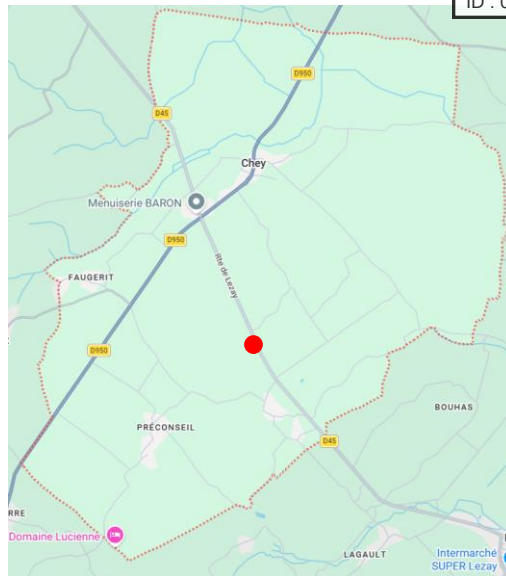
Conseil communautaire - 7 mai 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



14. Ancienne déchèterie de Chey - Déclassement du domaine public

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **DÉCIDER** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section ZS n°35, 36, 37, 38 sise Les Gruettes à Chey ;
- **DÉCIDER** l'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la communauté de communes Mellois en Poitou ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document afférent à cette affaire.

TOURISME – PATRIMOINE – VIE LOCALE

Intervention de Madame Murielle HEURTEBISE-DANIAUD

15. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



- L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou tient une comptabilité publique M4 et a fait le choix d'appliquer le Compte Financier Unique dès 2025.
- Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable, qui regroupe en un seul document ce qui était auparavant présenté dans deux comptes distincts.
- Le Compte Financier Unique se compose d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Le Compte Financier Unique a été approuvé lors du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme du 18 février 2026, selon la présentation ci-après :

15. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT 2025	
POSTES	MONTANT EN €
Impôts et taxes perçus	
Dotations et subventions reçues	340 000,00
Produits des services (boutique, billetterie et prestations)	51 026,10
Autres produits (dont taxe de séjour)	93 549,62
Transfert de charges	
Produits courants non financiers	483 975,63
Traitements, salaires, charges sociales	279 281,25
Achats et charges externes	147 574,30
Participations et interventions	
Dotations aux amortissements et provisions	507,28
Autres charges	22 800,00
Charges courantes non financières	447 436,37
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	36 539,26
Produits courant financiers	
Charges courantes financières	
RESULTAT COURANT FINANCIER	
RESULTAT COURANT	36 539,26
Produits exceptionnels	87 274,89
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	87 274,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	123 814,15

15. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



VU D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXECUTION DU BUDGET					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	105 952,99	490 864,58	596 817,57
	Recettes réalisées	B	5 579,99	583 484,97	589 064,96
	Reste à réaliser	C	0,00	137 777,24	137 777,24
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	100 880,28	584 444,86	685 325,14
	Dépenses réalisées	E	3 857,86	459 670,82	463 528,68
	Reste à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	1 722,13	123 814,15	125 536,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-5 072,71	93 580,28	88 507,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/Déficit	G+H	-3 350,58	217 394,43	214 043,85
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	0,00	137 777,24	137 777,24
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	-3 350,58	355 171,67	351 821,09

15. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 18 février 2026 validant le Compte Financier Unique 2025 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le Compte Financier Unique de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou de l'exercice 2025**

16. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rapport d'activités 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le plan d'actions de l'EPIC Tourisme constitue le volet « tourisme » de la stratégie d'attractivité économique et touristique. Il s'articule autour de 6 axes :

1. **Identité touristique de Mellois en Poitou**
2. **Schéma d'accueil touristique**
3. **Performance des entreprises touristiques (hébergement)**
4. **Offre d'itinérance douce**
5. **Stratégie de découverte du territoire (sites de visite)**
6. **Mise en réseau des acteurs**

+ 2 axes complémentaires : l'observation de l'activité touristique + le tourisme durable

16. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rapport d'activités 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Les actions 2025 :

- Développement des itinérances : une priorité forte (analyse de la filière, plateforme Cirkwi, outil de promotion des randonnées ...)
- Large diffusion du magazine Simplement Mellois (9000 exemplaires) et de la carte touristique (12 000 exemplaires)
- Augmentation de la fréquentation du site web (+26% de visiteurs, +14% de nombre de pages vues)
- Déploiement d'une offre aux différents acteurs touristiques du territoire (ateliers de professionnalisation, accompagnement individuel, labellisation, outil de réservation en ligne, guide du partenariat ...)
- Accompagnement des porteurs de projet ou de structures touristiques telles que Les Mines d'Argent des Rois Francs, mise en réseau des sites de visite
- Evolution de l'équipe et création d'un poste dédié aux activités de pleine nature

16. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rapport d'activités 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou en date du 18 février 2026 validant le rapport d'activités de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2025 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.

17. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2026

Budget primitif permettant de mettre en œuvre le plan d'actions, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

BP 2026 FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
11	Charges à caractère général	158 061,67 €	149 100,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	300 431,49 €	329 000,00 €
14	Atténuation de produits	668,66 €	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,72 €	100,00 €
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux prov. Risques et Charges		7 000,00 €
42	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	507,28 €	1 538,00 €
22	Dépenses imprévues		€
TOTAL AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		459 670,02 €	487 738,00 €
23	Virement à section investissement	93 580,28 €	214 043,85 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	553 250,30 €	701 781,85 €

17. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



BP 2026 FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
13	Atténuation de charges	11 565,79 €	10 000,00 €
70	Vente de produits, prestations	51 094,67 €	38 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	340 000,00 €	340 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	93 549,62 €	89 738,00 €
77	Produits exceptionnels	87 274,89 €	10 000,00 €
TOTAL AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		583 484,97 €	487 738,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	93 580,28 €	214 043,85 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	677 065,25 €	701 781,85 €

17. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



BP 2026 INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	
20	Immobilisations incorporelles		500,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 857,86 €	215 081,85 €
27	Autres immobilisations		
01	Déficit d'investissement reporté	5 072,71 €	3 350,58 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 930,57 €	218 932,43 €

BP 2026 INVESTISSEMENTS – RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
1068	Affectation du résultat	5 072,71 €	3 350,58 €
11	Report à nouveau		
13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilés		
27	Autres immobilisations financières		
21	Virement section fonctionnement		214 043,85 €
40	Amortissements	507,28 €	1 538,00 €
	TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	5 579,99 €	218 932,43 €

17. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 18 février 2026 validant le budget primitif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, modifiée par la décision du Comité de Direction du 8 avril 2026 ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le budget primitif 2026 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.**

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – AGRICULTURES – RAYONNEMENT TERRITORIAL

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

18. Dispositif d'aide à l'immobilier agricole - Appel à projets 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Contexte :

- Dispositif lancé en 2022 pour encourager le secteur agricole du territoire pour des travaux de réhabilitation, d'extension et de construction de bâtiments.
- Déploiement du dispositif via des appels à projets pour soutenir l'investissement immobilier agricole

Caractéristiques de l'aide :

- Plafond des dépenses éligibles : 30 000 € HT
- Taux d'aides publiques : 30 %
- Bonus pour les exploitations engagées en production biologique ou dans une démarche HVE : + 10 % du montant de la subvention

18. Dispositif d'aide à l'immobilier agricole - Appel à projets 2026

Bilan de l'aide apportée :

- 22 projets financés depuis sa mise en place (Ex : réhabilitation d'une dépendance pour un local de vente, création d'une fromagerie, etc...)

Modalités 2026

- Enveloppe restante de 50 000 €
- Plusieurs périodes d'appels à projets dans l'année
- **Lancement de l'appel à candidatures pour le renouvellement de la composition du comité de sélection** - candidatures à adresser à attractivite@melloisenpoitou.fr avant le 31 mai 2026
(7 élus communautaires ou municipaux)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



18. Dispositif d'aide à l'immobilier agricole - Appel à projets 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la poursuite du dispositif d'aide à l'investissement immobilier agricole, visant à encourager la production, la transformation et la commercialisation de produits alimentaires issus du territoire de Mellois en Poitou, pour une enveloppe de 50 000 € au titre de l'année 2026 ;
- **DÉLÉGUER** au président, conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la signature des conventions d'attribution des aides, dans le respect des règles fixées par le règlement d'intervention annexé à la présente délibération.

19. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou – Délégation au président pour la signature des conventions d'attribution des aides

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Contexte :

- Dispositif partenarial de soutien aux entreprises entre la Région Nouvelle Aquitaine et Mellois en Poitou (subventions aux entreprises et actions collectives sur des sujets stratégiques)
- Déléguer au Président la signature des conventions d'attribution des aides

Caractéristiques de l'aide :

- Aide destinée aux commerçants, prestataires de services et artisans employant moins de 10 salariés
- Montant maximal de subvention/projet : 15 000 € HT
- Plancher des dépenses éligibles : 5 000 € HT
- Taux d'intervention de 20 à 30 %

- ☐ **Lancement de l'appel à candidatures pour le renouvellement de la composition du comité de sélection** (2 élus communautaires ou municipaux) – candidatures à adresser à attractivite@melloisenpoitou.fr avant le 31 mai 2026

19. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou – Délégation au président pour la signature des conventions d'attribution des aides

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- DIRE que les moyens financiers nécessaires pour piloter ce dispositif sont inscrits aux budgets de Mellois en Poitou sur la période restant à courir du dispositif soit jusqu'au 31 décembre 2026, en fonction de l'état d'avancement du programme ;
- DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la signature des conventions d'attribution des aides aux entreprises dans le cadre du dispositif « Action collective de proximité – ACP », après avis du comité de sélection.

MAITRISE FINANCIERE – INVESTISSEMENTS – PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

20. Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



- ❑ Conformément aux dispositions de la nomenclature M57, la communauté de communes doit se doter, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, d'un règlement budgétaire et financier.
- ❑ Le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes légales et réglementaires applicables, ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité. Il s'impose à l'ensemble des services et contribue à renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires.

20. Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois-en-Poitou annexé à la présente délibération.

21. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- Régularisation budgétaire pour rééquilibre du budget 2026 (oubli des reports de crédits dans le BP 2026 voté en mars)

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/2188 / 7213 - Autres immobilisation corporelles	168 573,56 €	16/1641 / 7213 - Emprunt	168 573,56 €
Total	168 573,56 €	Total	168 573,56 €

21. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2026 Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe TEOM.**

22. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- Régularisation budgétaire pour rééquilibrage du budget 2026 (oubli des reports de crédits dans le BP 2026 voté en mars)

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
16/1641 - Remboursement d'emprunts	24 342,40 €	021 - Virement à la section de fonctionnement	24 342,40 €
Total	24 342,40 €	Total	24 342,40 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à la section d'investissement	24 342,40 €	70/707 - Vente de marchandises	24 342,40 €
Total	24 342,40 €	Total	24 342,40 €

22. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe réseau de chaleur.

SOBRIETE FONCIERE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DROIT DES SOLS

Intervention de Madame Nadia BOUYER

☐ Rappel du contexte réglementaire

La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de PLU depuis le 1er janvier 2017.

Article L.5211-62 du code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi ALUR du 24 mars 2014 exprime que :

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

ID : 079-200069755-20261001-C24 09 2026 02-DE

☐ Gestion des documents d'urbanisme de portée communautaire : les évolutions conduites en 2025

Approbation des dernières évolutions de PLU communaux, le PLUi-H entrant dans la phase d'arrêt :

- 3 modifications simplifiées
=> PLU de Thorigné (Aigondigné), Celles sur Belle, Melle,
- 1 modification de droit commun et une révision allégée
=> PLU de Saint Martin lès Melle (Melle)

□ PLUi-H : La phase administrative

- **Arrêt** du projet en conseil communautaire le 19 juin,
- **Consultations** réglementaires : avis sur le projet de PLUi-H arrêté,
- Recueil des **avis des 58 conseils municipaux** sur le projet de PLUi-H arrêté,
- 2nd **arrêt** du projet en conseil communautaire le 16 octobre 2026 en raison de l'émission d'au moins un avis défavorable de conseil municipal
- **Enquête publique** du 3 novembre au 3 décembre 2025

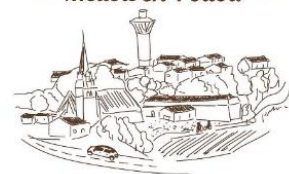
Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE





□ PLUi-H : la finalisation du document

- Travail individuel avec chaque commune qui a émis un avis défavorable, un avis favorable avec réserves ou pour lesquelles les avis des personnes publiques associées avaient un impact,
- **Adaptation du document** pour répondre aux avis réglementaires, aux demandes des communes, aux observations issues de l'enquête publique, afin de **proposer à l'approbation** du conseil communautaire un PLUi-H qui respecte le cadre réglementaire.

❑ L'inventaire des zones humides et du maillage bocager

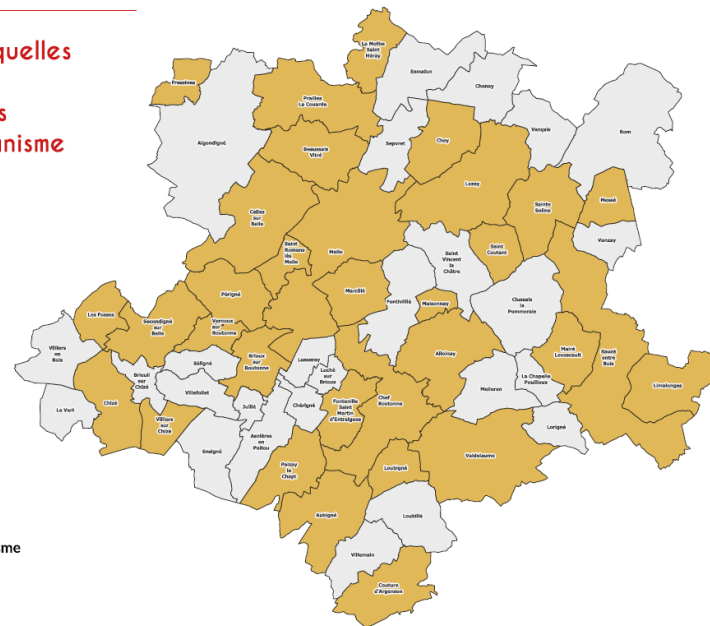
- L'inventaire des zones humides et du maillage bocager sur l'ensemble des communes de Mellois en Poitou communes est finalisé.
- Les données de l'inventaire sont valorisées dans le PLUi-H, avec la définition de la protection ad-hoc des zones humides et du maillage bocager.



❑ L'Application du Droit des Sols

- **741 dossiers instruits** pour le compte des communes adhérentes en vertu des conventions d'adhésion
=> - 7% par rapport à 2024
- Une recette de **119 900 €**
=> - 5,5 % par rapport à 2024
- **38 % de dossiers déposés par voie électronique**
=> + 7% par rapport à 2024
- **261 heures de conseil délivrés**

Communes pour lesquelles la communauté de communes instruit les autorisations d'urbanisme



Légende

Instruction des autorisations d'urbanisme

■ Communauté de communes

■ Commune ou DDT



Sources : IGN, communauté de communes Mellois en Poitou

Conception : Direction de l'aménagement, communauté de communes Mellois en Poitou - Janvier 2026

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

0 5 10 km



23. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme 2025.

CYCLE DE L'EAU – PROTECTION DE LA RESSOURCE

Intervention de Monsieur Gilles PICHON

24. Modification des modalités d'application des tarifs des agences de l'eau et fixation de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement

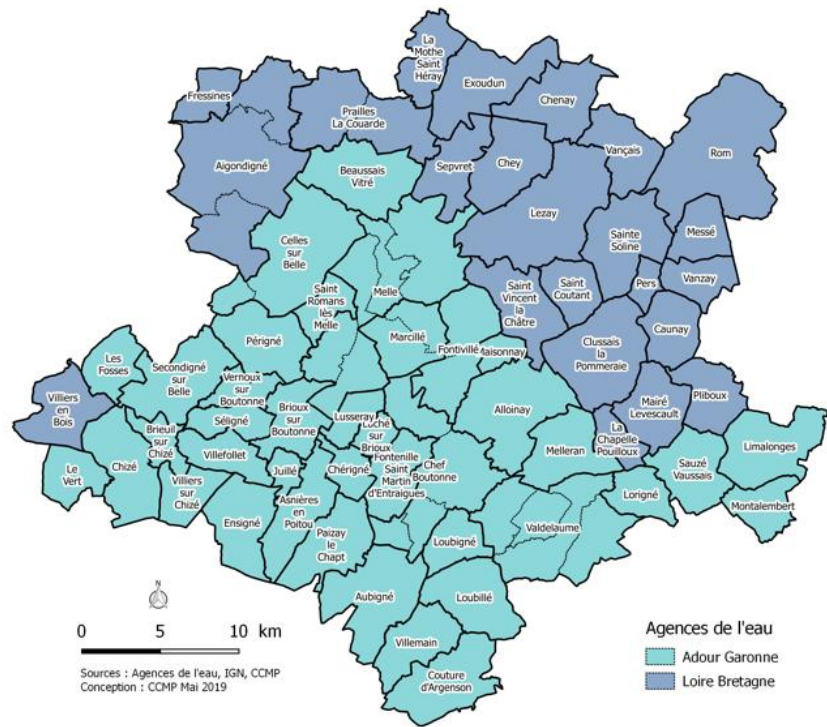
Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le périmètre de compétence portant sur la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau au niveau national et européen, s'étend sur deux bassins versants relevant de deux agences de l'eau différentes.



24. Modification des modalités d'application des tarifs des agences de l'eau et de fixation de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement S²LO

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- Conformément aux dispositions de l'article L.213-10-7 du Code de l'Environnement, dans les communes dont le territoire est partagé entre les 2 bassins versants, les tarifs applicables sont déterminés par l'agence de l'eau territorialement compétente **au regard du critère de la population majoritaire.**
- En application de ce critère, les communes suivantes sont désormais soumises aux tarifs fixés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne :
Chey, La Mothe-Saint-Héray, Exoudun, Chenay, Vançais, Rom, Messé, Sainte-Soline, Vanzay, Limalonges, Sauzé-entre-Bois, Mairé-Levescault, La Chapelle-Pouilloux, Clussais-la-Pommeraiie, Saint-Coutant, Saint-Vincent-la-Châtre, Lezay, Sepvret, Prailles-La-Couarde, Aigondigné et Fressines.

24. Modification des modalités d'application des tarifs des agences de l'eau et fixation de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- Il appartient à la collectivité de fixer la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement.
- Les tarifs applicables déterminés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les communes précitées sont désormais fixées à **0,136 € HT/m³ d'eau assainie contre 0,152 € HT/m³**.
- Certains usagers sont mensualisés sur la base de provisions (acomptes) établies sur l'ancien tarif. Il convient, en conséquence, de procéder à une régularisation lors de l'émission de la facture de solde.

24. Modification des modalités d'application des tarifs des agences de l'eau et fixation de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** que, conformément à l'article L.213-10-7 du Code de l'environnement, les tarifs applicables à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement sont désormais déterminés à l'échelle de la communauté de communes Mellois en Poitou par l'Agence de l'eau territorialement compétente au regard du critère de la population majoritaire ;
- **FIXER** le montant de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement à 0,136 € par m³ d'eau assainie ;
- **PRÉCISER** que ces dispositions se substituent aux modalités d'application antérieurement définies ;
- **PRÉCISER** que, pour les usagers ayant fait l'objet d'une facturation provisionnelle (acomptes), une régularisation sera opérée lors de l'émission de la facture de solde, sur la base des volumes réellement consommés et des tarifs applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- **PRÉCISER** que la présente délibération est sans incidence sur les facturations définitivement établies antérieurement à son entrée en vigueur.

REUSSITE DE L'ENFANT - PARCOURS EDUCATIFS

Intervention de Monsieur Mathieu HERISSE

25. Reprise en régie de l'activité de l'association « Les enfants d'Abord » structure Multi-accueil basée à Mougon - Aigondigné au 1er septembre 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Pour rappel, la SMA c'était :

- Multi-accueil d'une capacité de 22 places, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Gérée par 9 employés, soit 7 ETP.
- Budget total : 396 575 €, dont une participation de la collectivité : 23 000 €.

Constat :

Au vu des difficultés de recrutement dans ce secteur et des contraintes techniques, une reprise au **1er janvier 2026** par la CDC Mellois en Poitou n'a pas été possible.

25. Reprise en régie de l'activité de l'association « Les enfants d'abord » structure Multi-accueil basée à Mougou - Aigondigné au 1er septembre 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le report de la reprise de l'activité en régie par la communauté de communes à compter au 1er septembre 2026

26. Convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Objet : La Région souhaite proposer une nouvelle convention pour une durée de 2 ans jusqu'à fin 2027/2028, accompagnée d'une annexe tarifaire indiquant le montant de la participation communautaire auprès des familles du territoire pour les écoles communautaires

➤ *Prise en charge de la communauté de communes*

Année 2024/2025 :
11662 € (pour 756 enfants inscrits)

Année 2025/2026 :
11352 € (pour 724 enfants inscrits au 03/04/2026)

Tranche fiscale	Tarif 2025/2026 Région	Tarif 2026/2027 Région du 02/04/2026	Participation communautaire 2026/2027	Tarif communautaire pour les familles 2026/2027
Tranche 1 = 0 à 528	30,00	30,60	15,00	15,60
Tranche 2 = 529 à 770	57,00	58,20	25,00	33,20
Tranche 3 = 771 à 1033	90,00	91,80	35,00	56,80
Tranche 4 = 1034 à 1469	127,50	130,20	35,00	95,20
Tranche 5 > 1469	168,00	171,30	35,00	136,30
Non ayant droit	219,00	223,50	35,00	188,50
Famille accueil	90,00	91,80	0,00	91,80
Navette RPI	30,00	30,60	15,00	15,60

26. Convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Pas de modifications apportées à la convention précédente - maintien de la majoration :

- majoration des parts familiales après le 4^{ème} lundi du mois de juillet pour toute inscription hors délais (soit 24 € de frais de dossier)
- Pour les élèves de maternelle, la CCMP peut mettre en place un accompagnateur sur toute la durée du service pour les véhicules de 9 places

26. Convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Quelques chiffres

Rentrée 2025/2026
(au 03/04/2026)

- ☐ 724 élèves inscrits sur les écoles
- ☐ 1446 collégiens
- ☐ 710 lycéens

- ☐ 33 services scolaires (matin, soir, mercredi midi) sur les écoles à compétence communautaire

- ☐ 32 accompagnateurs = 71250 € (subvention région fonctionnant sur un rythme scolaire à 5 jours)

- ☐ 25 circuits transportant des élèves de maternelles

- ☐ 24 circuits bénéficient d'un accompagnateur(trice)

26. Convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la grille tarifaire applicable aux transports scolaires pour les rentrées 2026 et 2027, telle que présentée en annexe ;
- **APPROUVER** le renouvellement de la convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

TRANSITION ECOLOGIQUE - MOBILITES

Intervention de Madame Sandrine MATHIAS

27. Convention de délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes du Poitou

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Priorité 1 : Action prioritaire à mettre en place, notamment en termes de ressources

Priorité 2 : Action majeure avec un impact fort, mais présentant une complexité de mise en œuvre ou de gouvernance ou un recoupement avec les actions de priorité 1

Priorité 3 : Actions complémentaires non prioritaires, permettant de compléter le système de mobilité du territoire

Réduire l'impact du véhicule particulier sur les longues distances

Action 1

Encourager la pratique du covoiturage

Action 2

Faire remonter à la Région les besoins d'adaptation de l'offre de cars

Action 3

Favoriser les services de proximité

Action 4

Développer et mailler le territoire par un service d'autopartage

Proposer des alternatives à l'automobile pour la mobilité de proximité

Action 5

Mettre en place le schéma directeur cyclable

Action 6

Créer un service de location de vélos longue durée

Action 7

Favoriser la mobilité durable des scolaires

Accompagner les publics isolés et fragiles dans leurs besoins en déplacements

Action 8

Mettre en place un TAD

Action 9

Soutenir une solution de transport solidaire

Action 10

Favoriser l'accès à l'emploi pour les publics non motorisés

Valoriser et coordonner les initiatives locales et communautaires

Action 11

Centraliser l'information et valoriser l'existant

Action 12

Coordonner l'action des employeurs

27. Convention de délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Contexte :

Pour faire suite à la validation du **Contrat opérationnel de Mobilité par le conseil communautaire du 25 septembre 2025**, l'une des actions de la feuille de route de ce contrat porte sur « **la pratique du covoiturage** ».

Proposition :

Pour mettre en place une convention de services avec un prestataire de covoiturage, la Région Nouvelle-Aquitaine doit **déléguer la compétence « Organisation de la mobilité locale »** à la Communauté de communes Mellois en Poitou pour la durée du COM (6 ans).

27. Convention de délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

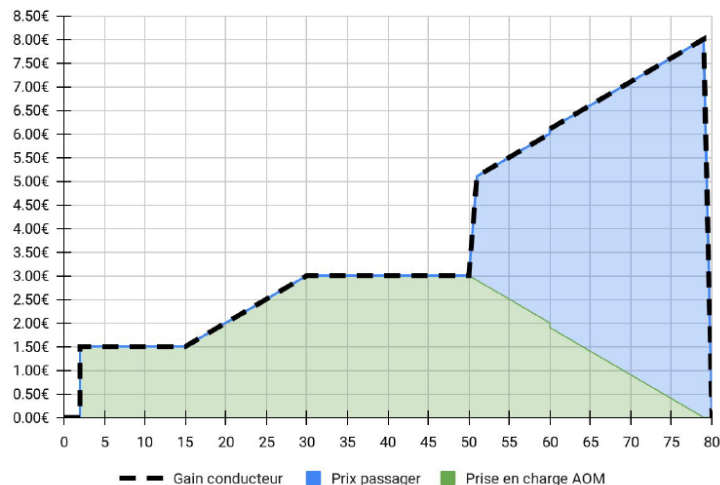
Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention de délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Mellois en Poitou, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président ou la vice-présidente déléguée à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

28. Conventions de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily - Prestations de services et aide financière aux covoitureurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- Plusieurs territoires voisins ont déjà conventionné avec BlaBlacar Daily.
- Sur notre territoire, 2 996 habitants sont déjà inscrits (7 % de la population).



EPCI couverts par BlaBlaCar Daily

- Une incitation financière progressive permet d'attirer de nouveaux covoitureurs.
- Limitée à 150 € / mois pour le conducteur
- Possibilité de suivre en temps réel les trajets sur le territoire et les montants d'incitation

28. Conventions de développement du covoiturage avec BlablaCar Daily

Prestations de services et aide financière aux covoitureurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Plan de financement du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Offre de service Blablacar Daily (application, suivi, communication)	13 300 € HT	Co-financement Région NA	22 176 €
Incitations financières	30 000 €	Reste à charge CCMP	32 784 €
Commissions aux trajets	7 500 € HT		
Total HT	50 800 € HT		
Total TTC	54 960 € TTC	Total	54 960 €

28. Conventions de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily

Prestations de services et aide financière aux covoitureurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention de prestations de services relative au développement du covoiturage avec la société BlaBlaCar Daily, annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVER** la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, incluant un mandat de versement confié à l'opérateur, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président ou la vice-présidente déléguée à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES – DIALOGUE SOCIAL

Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

29. Composition et modalités relatives au fonctionnement du comité social et territorial de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

Contexte :

Au 1er janvier 2026, les effectifs de la communauté de communes Mellois en Poitou s'élèvent à 511 agents, comprenant 147 hommes (28,76 %) et 364 femmes (71,24 %).

Proposition de composition :

➤ Pour le Comité social territorial (CST) :

- 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants ;
- 4 représentants de la collectivité titulaires et 4 suppléants ;
- Le collège des représentants de la collectivité dispose d'une voix délibérative sur l'ensemble des questions soumises au comité.

➤ Pour la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT):

- 4 représentants du personnel titulaires ;
- 4 représentants de la collectivité titulaires ;
- Le collège des représentants de la collectivité dispose d'une voix délibérative sur l'ensemble des questions soumises à la formation spécialisée.

29. Composition et modalités relatives au fonctionnement du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Le conseil communautaire est invité à :

Pour le Comité social territorial :

- **FIXER à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires et en nombre égal le nombre de suppléants ;**
- **FIXER à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires et en nombre égal le nombre de suppléants ;**
- **DÉCIDER que le collège des représentants de la collectivité dispose d'une voix délibérative sur l'ensemble des questions soumises au comité.**

Pour la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail :

- **FIXER à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires ;**
- **FIXER à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires ;**
- **DÉCIDER que le collège des représentants de la collectivité dispose d'une voix délibérative sur l'ensemble des questions soumises à la formation spécialisée.**

30. Création de 4 emplois non permanents en contrat d'apprentissage

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Contexte :

Pourvoir de manière durable des métiers en tensions.

Renforcer l'attractivité et de favoriser l'insertion des jeunes sur le territoire.

Proposition :

Création de 4 postes non permanents en apprentissage correspondants aux formations suivantes :

- CAP accompagnement éducatif petite enfance
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

NB : Contrat d'une durée 1 à 2 ans selon le diplôme préparé à compter du 01/09/2026

30. Création de 4 emplois non permanents en contrat d'apprentissage

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- **APPROUVER** la création de quatre emplois non permanents en contrat d'apprentissage, correspondant aux formations suivantes :
 - CAP accompagnant éducatif petite enfance (niveau 3) ;
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (niveau 4) ;
 - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 4);
 - Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 5) ;
- **PRÉCISER** que ces contrats d'apprentissage seront conclus pour une durée d'un à deux ans selon le diplôme préparé, à compter du 1er septembre 2026 ;
- **AUTORISER** le président à signer tout acte relatif à ces recrutements.

QUESTIONS DIVERSES

Points d'informations :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Rythmes scolaires

- ° Où en est-on ?
- ° Réunion du 21 mai 2026

Journée « Portes ouvertes » des services communautaires Pour les élus communautaires et communaux

6 juin 2026 de 10h à 16h
À la salle de Saint Martin-lès-Melle

1- Est-il possible d'adresser le règlement en vigueur, ainsi que le pacte de gouvernance à l'ensemble des élus communautaires et communaux. Ces documents seront-ils revus ?

2- Est-il possible de disposer d'une signature de mail pour les conseillers communautaires

3- Quelles sont les délégations de pouvoir et signature des membres du bureau. Les arrêtés de délégations peuvent-ils être transmis aux conseillers communautaires ?

4- Quelles sont les orientations stratégiques du conseil communautaire ? Comment seront-elles définies et soumises au vote ?

5- Quel est le rôle des commissions et quels sujets seront traités en commission ? La composition des commissions doit permettre l'expression du pluralisme au sein de l'organe délibérant. Quelles seront les modalités de représentation ?

6- Est-ce que le pacte financier et fiscal sera revu ainsi que les modalités de consultation du conseil de développement ?

7- EPIC Tourisme : Mme Picard est à la fois titulaire et suppléante

8- Aides économiques : la liste des bénéficiaires et les montants attribués peuvent-ils être transmis ? Les aides attribuées sont-elles renouvelables ?

1- Locaux de la Béronne

- Comment justifiez-vous qu'un projet que vous avez soutenu financièrement via le fond Mellois en Poitou 2030, dans le cadre du projet de territoire, serait aujourd'hui remis en cause sans que les élus et les agents qui y ont travaillé en soient informés en amont ?
- La commune de Melle a-t-elle été formellement sollicitée pour reconsidérer son projet, et dans quel cadre ?
- Enfin, pouvez-vous préciser à quel moment et selon quelles modalités cette évolution d'orientation sera décidée et partagée au sein de notre assemblée ?

2- Ecole maternelle de Saint Martin les Melle

- Comment expliquez-vous qu'à aucun moment, les désordres techniques de cette école n'ai fait l'objet d'une information de la commune de Melle ?
- Quels sont les projets de le CCMP à court et à plus long terme pour les différents sites de ce RPI ?
- Comment la CCMP compte-t-elle associer les élus municipaux des communes du RPI ainsi que les membres du conseil d'école ?

2- Rythmes scolaires

- Pouvez-vous nous informer sur les décisions à venir de l'Éducation nationale ainsi, dans les différents cas, des impacts pour les personnels, les familles et les associations intervenantes en TAPS, en particulier si le rythme de 4 jours devait être mis en œuvre dans 4 mois ?

Agenda des réunions

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026



ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE

- **Jeudi 28 mai 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle**
- **Jeudi 25 juin 2026 – Conseil communautaire – Salle des fêtes de Lezay**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_02-DE



Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

